



Délibération n° 2014-29 du Comité syndical du Mardi 20 Mai 2014

~~~~~  
**ADHÉSION AU CONTRAT DE DESTINATION  
HÉRAULT LE LANGUEDOC**

L'an deux mil quatorze le vingt mai à dix huit heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 12 mai 2014.

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                       | Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par M. Daniel VIALA), Manuel DIAZ, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL (représenté par M. Louis VILLARET), Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL, Frédéric ROIG (représenté par M. Jacques RIGAUD), Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER (représenté par Mme Anne-Marie FABRE), Luc VIALA, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                     | Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 27 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Le Président expose ce qui suit

La stratégie « Destination France 2010-2020 » souligne la nécessité, dans un contexte concurrentiel intensif et un environnement économique complexe, de consolider les destinations existantes et d'en faire émerger de nouvelles, structurées, et à visibilité internationale.

C'est dans cette perspective que les Contrats de Destination sont mis en place par l'Etat. Ils constituent une réponse concrète à la nécessité d'agir ensemble pour atteindre un même objectif de développement, autour d'une stratégie partagée et coordonnée et d'un plan d'action mutualisé réunissant les acteurs clés d'une destination.

Le Conseil Général de l'Hérault, avec l'appui de « Hérault Tourisme », souhaite inscrire le territoire dans cette mouvance et déposer prochainement un contrat de destination intitulé « Hérault le Languedoc ».

**Descriptif du contrat :**

Tout l'enjeu du Contrat est de passer d'un tourisme majoritairement littoral dans l'Hérault à un tourisme plus durable en Languedoc, donc plus riche en thématiques, mieux réparti sur le territoire et sur l'année, et plus exigeant en termes de qualité de l'accueil. Cette exigence de durabilité doit se manifester à terme par une mutation progressive du mode de développement touristique, incarnée notamment par des engagements thématiques nous positionnant dans le jeu concurrentiel.

Cinq thématiques sont susceptibles de concrétiser cette mutation :

- Les trois priorités référentielles du Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2012/2017, fruit déjà de nombreuses études sectorielles et d'une large concertation :
  1. L'oenotourisme
  2. Les loisirs de nature et le nautisme
  3. Les Grands Sites et sites majeurs

- et deux thématiques transversales complémentaires, venant sceller le positionnement global de la destination :

4. Excellence de l'accueil
5. Tourisme culturel et spectacle vivant

Ces thématiques sont tout à fait conformes avec la Charte de Développement Durable du Pays Cœur d'Hérault récemment signée.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ D'adhérer au contrat de destination Hérault Le Languedoc

Clermont l'Hérault, le 27 Mai 2014

Publiée le 27 Mai 2014

Transmise le 27 Mai 2014

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE